

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

L'an **deux mil quatorze**

Le **vendredi onze Avril** à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT, Jean-Pierre LEFEU, Samuelle AMAR

Etaient absents excusés : MME Anne-Marie HAIE (pouvoir à M. R. J. MOREAU PAGANELLI)

Madame Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – DENOMINATION ET FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commissions Communales

D.2014/04/11-01

DENOMINATION
ET FORMATION
DES COMMISSIONS
COMMUNALES

M. le Maire propose au Conseil Municipal, après consultation des adjoints, de fixer à huit le nombre des commissions communales. Après délibération, ces huit commissions sont définies et composées selon tableau ci-dessous :

1 ^{ère} Commission	FINANCES - Budget - Gestion Développement économique	Rapporteur : Michel LETHUILLIER Membres : C. BOUCHER – L. CHOTARD – B. LOQUET – N. KERMARREC – A. BROU – D. ROBERT – L. DESHAYES - J.F. NOËL du PAYRAT
2 ^{ème} Commission	URBANISME – Aménagement du territoire – PLU – Cadre de vie – Environnement – Espaces verts – Développement durable	Rapporteur : Michel LETHUILLIER Membres : C. BOUCHER – L. CHOTARD – B. LOQUET – N. KERMARREC – A. BROU – D. ROBERT – J. POULAIN – J.F. NOËL du PAYRAT
3 ^{ème} Commission	EDUCATION – Scolaire – Périscolaire – Enfance - Sports	Rapporteur : C. BOUCHER Vice Rapporteur : B. LOQUET Membres : A.BROU – D. LEGER - C. DUTHIL – I MANCEAU – J . POULAIN – F. DELISLE – S. AMAR
4 ^{ème} Commission	VIE ASSOCIATIVE – Seniors – Lien social – Emploi – Logement – Animation locale	Rapporteur : L. CHOTARD Vice Rapporteur : D. LEGER Membres : B. LOQUET – N. KERMARREC – A.M. HAIE – C. DUTHIL - L. DESHAYES – F. DELISLE – J.P. LEFEU

5 ^{ème} Commission	COMMISSION DES JEUNES	Rapporteur : B. LOQUET Vice Rapporteur : C. BOUCHER Membres : L. CHOTARD – C. DUTHIL – I. MANCEAU - A. GUIRLIN – L. DESHAYES – F. DELISLE – S. AMAR
6 ^{ème} Commission	AFFAIRES CULTURELLES – Information Communication - Bibliothèque	Rapporteur : B. LOQUET Membres : C. BOUCHER L. CHOTARD - D. LEGER – C. DUTHIL – I. MANCEAU – A. GUIRLIN – F. DELISLE – S. AMAR
7 ^{ème} Commission	FETES ET CEREMONIES – Loisirs Manifestations – Histoire de la commune	Rapporteur : N. KERMARREC Vice Rapporteur : R.J. MOREAU PAGANELLI Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER L. CHOTARD – B. LOQUET - A. BROU – C. DUTHIL – J.P. LEFEU
8 ^{ème} Commission	TRAVAUX – Voirie – Bâtiments communaux – Chemins – Eau et Assainissement – Affaires agricoles	Rapporteur : A. BROU Vices Rapporteurs : D. ROBERT – L. DESHAYES Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER A.M. HAIE – R.J. MOREAU-PAGANELLI – J. POULAIN – J.P. LEFEU

Sont élus à la majorité absolue les membres des commissions désignés ci-dessus.

D.2014/04/11-02
CONSTITUTION
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES

2°/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 22 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est présidée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de 3 membres du Conseil Municipal et de leurs suppléants élus au scrutin secret pour la durée de leur mandat.

Après avoir, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Elit Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire, président de la Commission d'Appel d'Offres et Monsieur BOUCHER Christian remplaçant du Maire en cas d'empêchement de ce dernier.

- Elit : Nicole KEMARREC - René-Jean MOREAU PAGANELLI – Ludovic DESHAYES
en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres
- Elit : Daniel ROBERT – André BROU – Laurence CHOTARD
en tant que membres suppléants.

Prend acte que, conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (17 voix Pour – 2 bulletins blancs).

D.2014/04/11-03
COMPOSITION
CCAS

3°/ Composition du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Les décrets 95-562 du 6/05/1995 et n° 2000-6 du 04/01/2000 fixent les règles de composition et de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale.

Ces centres doivent être constitués dans les 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Le C.C.A.S. est administré par un Président et un conseil d'administration. Le Maire est président de droit. Le Conseil d'Administration est composé à parité égale au maximum de 8 élus et de 8 membres nommés par le Maire. Ils siègent pour la durée du mandat.

M. le Maire propose de porter à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal et à 6 le nombre de représentants extérieurs qui seraient :

Représentants de la Commune (conseillers municipaux) :
Sont élus à la majorité absolue :

Anne-Marie HAIE (Conseillère Municipale déléguée Vice-Présidente) – Laurence CHOTARD – Danièle LEGER – Catherine DUTHIL – Arnaud GUIRLIN – Jean-Pierre LEFEU

Représentants extérieurs au conseil municipal :
Sont nommés :

- Mme LEMEUR Yvette au titre de la représentation du club du 3^{ème} Age
- M. MENARD Frédéric au titre de la représentation des handicapés
- Mme DAUVIN Sylvia en tant que personne extérieure
- Mme DROUET Françoise en tant que personne extérieure
- M. ISABEL Michel en tant que personne extérieure
- Mme BORNIA MBUC Michèle en tant que personne extérieure

Adopté à l'unanimité.

D.2014/04/11-04
COM COMMUNALE
IMPOTS

4° / Commission Communale des Impôts directs

Selon l'article L 2121-32 du CGCT , le conseil municipal dresse chaque année la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

A cet effet, M. le Maire propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires : (12 propositions pour 6 postes)
BOUCHER Christian – ROBERT Daniel (propriétaire de bois) – CATEL François (propriétaire habitant à l'extérieur de la commune, à OISEME) - LEFEU Jean-Pierre – ISABEL Michel – GOUIN Rose Marie – BROU André – PETIT Liliane – DOBIN Nicole – LEFEVRE Danièle – GRUNENWALD Françoise – GAUTIER Bernard

Commissaires suppléants :
HAIE Anne-Marie – CATEL Dominique - HUBERT Jean-Pierre – DAVIGNON Luc – DESHAYES Cyrille (propriétaire de bois) – MOREAU PAGANELLI René Jean – MAITREJEAN Jean Yves – BUQUET Pascal – LANDEMARRE Pascal – MAUBRY Michel (extérieur commune) – – SIGNORET Dominique – PLANTUREUX Emmanuel.
Adopté à l'unanimité.

D.2014/04/11-05
COM REVISION
LISTE
ELECTORALE

5° / Commission de révision de la liste électorale

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission de révision de la liste électorale est constituée de droit du Maire, qui en est Président ainsi que de deux membres supplémentaires.

Il s'agit d'une part des délégués du Préfet :

- Madame Liliane BELLEC pour le bureau de Vote n° 1
- Madame LEFEVRE Danièle pour le bureau de vote n° 2

et d'autre part du délégué du Tribunal de Grande Instance : Madame Danielle DEHAYES.

M. le Maire propose le maintien des délégués actuels. Adopté à l'unanimité.

II – DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS

1° / Délégués au SICME (Syndicat intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure)

D.2014/04/11-06
DELEGUES
SICME

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au S.I.C.M.E. (Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure).

Sont élus à la majorité absolue :
Titulaires : Messieurs LOQUET Bruno et DESHAYES Ludovic.

D.2014/04/11-07
DELEGUES SIVB

2°/ Délégués au SIVB (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au S.I.V.B. (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise).

Sont élus à la majorité absolue :
Titulaire : Monsieur Ludovic DESHAYES
Suppléante : Madame Josée POULAIN

D.2014/04/11-08
DELEGUES SYND.
FOSSÉS
MARCHEZAIS

3°/ Délégués au Syndicat des Fossés de Marchezais

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner le délégué pour représenter la commune au Syndicat des Fossés de MARCHEZAIS

Sont élus à la majorité absolue :
Délégués titulaires : MM André BROU et Daniel ROBERT.

D.2014/04/11-09
DELEGUE SICSPAD

4° Délégué au SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise).

Est élu à la majorité absolue : délégué titulaire : M. René-Jean MOREAU PAGANELLI

D.2014/04/11-10
DELEGUES SIEPRO

5°/ Délégués au SIEPRO (Syndicat Intercommunal Electrique de Prouais-Rosay)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SIEPRO (Syndicat Intercommunal Electrique de Prouais Rosay).

Sont élus à la majorité absolue :
Titulaire : M. Michel LETHUILLIER
Suppléant : M. Ludovic DESHAYES

D.2014/04/11-11
DELEGUES
SICA ANET

6°/ Délégués au SICA ANET (Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet / vocation eau potable)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SICA ANET (Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet / Vocation Eau potable).

Sont élus à la majorité absolue :
Délégués titulaires : Messieurs Michel LETHUILLIER et Daniel ROBERT

D.2014/04/11-12
DELEGUE CAUE

7°/ Délégué au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner le délégué pour représenter la commune au C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement).

Est élu à la majorité absolue : délégué titulaire : Monsieur Michel LETHUILLIER

D.2014/04/11-13
DELEGUE
MISSION LOCALE

8°/ Délégué à la Mission Locale de Dreux et son arrondissement

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de la Mission Locale de Dreux et son arrondissement.
Est élue à la majorité absolue : déléguée titulaire : Madame Danièle LEGER

D.2014/04/11-14
DELEGUE GRACES

9° / Délégué à l'association GRACES

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association GRACES (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi Solidarité).

Est élu à la majorité absolue : délégué titulaire : Monsieur Christian BOUCHER

D.2014/04/11-15
CORRESPONDANT
DEFENSE

10° / Correspondant « Défense »

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un Correspondant Défense pour représenter la commune auprès des autorités militaires du département et de la région.

Est élu à la majorité absolue :

Correspondant Défense de la Commune : Monsieur René-Jean MOREAU-PAGANELLI

D.2014/04/11-16
DELEGUE
ENVIRONNEMENT

11° / Délégué « Environnement » au Conseil Général

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune en tant que délégué à l'Environnement au Conseil Général d'Eure et Loir.

Est élu à la majorité absolue :

M. Christian BOUCHER - délégué titulaire de la commune de Chérisy.

D.2014/04/11-17
CONCOURS
RECEVEUR
MUNICIPAL
ATTRIBUTION
INDEMNITES

III – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire et comptable, de dépense et de recette, ainsi que de fiscalité ;

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera accordée à Monsieur Daniel THOREL à compter du 28 Mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

D.2014/04/11-18
DM N° 1
BUDGET
GENERAL

IV – D.M . N° 1 SUR BUDGET GENERAL

Michel LETHUILLIER rappelle le transfert de la compétence « Assainissement » à l'Agglomération du Pays de Dreux au 01/01/2014. Dans ce cadre, un excédent de fonctionnement reporté de 25 019,09 et un déficit d'exécution d'investissement pour 1 581,84 € au D 001, couvert par un besoin de financement au R 1068, auraient dû être inscrits au budget.

A la demande de la Trésorerie Municipale, il convient de régulariser par une décision modificative au budget général (DM1).

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, M. le Maire propose la décision modificative n° 1 selon détail ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement –		
D 678	Charges exceptionnelles (régularisation)	+0.10
D 6718	Autres Charges exceptionnelles (régularisation)	- 0.10
D 678	Charges exceptionnelles	+1 581.84
D 6718	Autres Charges exceptionnelles	- 1 581.84
D6531	Indemnité élus	+7 800
D6533	Cotisation retraite	+ 250
D6534	Cotisation sécurité sociale	+ 700
D6535	Formation	+6 250
D6184	Versement au organisme de formation	+ 1 650
D64162	Emploi avenir	+3 350
	Total	+ 20 000
Recettes de Fonctionnement		
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+25 019,09
R 7411	Dotation Forfaitaire	-5 019,09
	Total	+ 20 000
Dépenses d'investissement		
D 001	Solde d'exécution d'investissement	+1581.84
D 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-1581.84
	TOTAL	0
Recettes d'investissement		
R 1323 822	Subvention départementale	-1581.84
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+1581.84
	TOTAL	0

Le nouveau montant du Budget Primitif global se monte à 4 020 000 €, équilibré en dépenses et en recettes. Adopté à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

☞ C. BOUCHER propose une réunion de la Commission Education le jeudi 17 avril 2014 à 19 h.

☞ L. CHOTARD propose une réunion de la Commission Vie Associative le mercredi 30 avril à 19h30

☞ B. LOQUET propose une réunion de la Commission des Jeunes le mardi 29 avril à 19h

☞ J.F. NOËL du PAYRAT s'enquiert de la périodicité des réunions du Conseil Municipal. M. le Maire répond qu'il se réunit au fur et à mesure des besoins et des dossiers à étudier ; en moyenne 7 à 8 fois par an.

Il suggère la transmission des documents par internet. M. le Maire répond que c'est déjà le cas pour les comptes rendus des réunions du conseil municipal, mais les documents de travail sont transmis sur papier.

☞ M. le Maire précise à l'attention des rapporteurs des différentes commissions que c'est à leur initiative que ces dernières se réunissent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.